

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de Novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 13

Présents : 10

Date de Convocation : 10 Novembre 2025

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mme HAYE Nadia, Mr CADOUX Claude, Mr BRIFFAUD Philippe, Mme GUESNE Lydie, Mr COLLON Olivier, Mr FAUGER Sylvain, Mme COBLARD Micheline, Mr CLÉMENT Philippe, Mme GABILLY Jacqueline.

ABSENTS EXCUSÉS : Mr BRIN David (pouvoir à Mme COBLARD Micheline), Mme LEZAY Anita (pouvoir à Mr CLEMENT Philippe).

ABSENTE NON EXCUSÉE : Mme CHAUVEAU Cécile.

Mme GABILLY Jacqueline a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

A / Délibérations :

1. Validation du PV du Conseil Municipal du 16 Octobre 2025
2. Décisions modificatives
3. Clôture du budget lotissement
4. Proposition achat parcelle F0914
5. Prévoyance
6. Proposition aménagement de la fontaine de Mortay

B / Informations et questions diverses :

Circino

Château d'eau Chambron : diagnostic

Diagnostic énergétique Chaillot

Parution du livre Ardin

Remerciements MAM je m'amuse

En début de séance Monsieur le Maire demande si une délibération peut être rajoutée sur table : aucune opposition n'est faite à cette demande.

1/ Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 Octobre 2025 :

Le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 16 Octobre 2025 n'appelant aucune remarque, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2/ DELIBERATION N° D2025/ 00060:

➤ AMORTISSEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DE LA MAISON D ASSISTANTE MATERNELLE – AUTORISATION D’UTILISATION DU COMPTE 1068 & DECISIONS MODIFICATIVES 1 - 2 - 3

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre quelques décisions modificatives.

1.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de la Maison d'Assistante Maternelle ont été achevés en 2021 et que l'équipement photovoltaïque installé sur le bâtiment a été mis en service à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Conformément aux dispositions réglementaires relatives à l'amortissement des immobilisations, il convient de procéder à l'amortissement des biens concernés. Les montants et durées d'amortissement proposés sont les suivants :

- **Panneaux photovoltaïques** : montant de **4 989,40 €**, amortissables sur **10 ans** ;
- **Équipements électriques associés** : montant de **2 573,07 €**, amortissables sur **7 ans**.

Par ailleurs, pour les exercices **2023 et 2024**, et conformément au cadre de la **correction d'erreurs sur exercices antérieurs** défini au chapitre 3 du titre 10 du tome 1 de l'instruction **M57**, il est nécessaire d'autoriser l'utilisation du **compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** pour un montant total de **1 733,04 €**.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable **M57** ;

Considérant la mise en service des équipements à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant l'obligation d'amortissement des immobilisations ;

Considérant la nécessité de procéder à une correction d'erreurs sur exercices antérieurs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1 : D'approuver les durées d'amortissement suivantes :

- 10 ans pour les panneaux photovoltaïques d'un montant de **4 989,40 €** ;
- 7 ans pour les équipements électriques d'un montant de **2 573,07 €**.

Article 2 : D'autoriser le comptable public à utiliser le **compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés** pour un montant de **1 733,04 €** au titre de la correction d'erreurs relatives aux exercices **2023 et 2024**.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

2.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'adapter les inscriptions budgétaires du budget principal de l'exercice 2025 afin de tenir compte :

- De l'amortissement des panneaux photovoltaïques de la Maison d'Assistante Maternelle

- De dépenses imprévues
- De l'opération Complexe sportif nécessitant une correction budgétaire

DM N° 1				
Section de fonctionnement	Dépenses		Dépenses	
Libellés	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Dotations aux amortissements	042/6811	867 €		
Rémunération principale	012/64111	10 000 €		
Cotisations retraites	012/6453	5 000 €		
Charges de gestion courante		65/6588		-15 867 €
		15 867 €		-15 867 €

DM N°2				
Section d'investissement	Recettes		Dépenses	
Libellés	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Amortissement autres matériels technique	040-281578	867 €		
Autres immobilisations corporelles	21-2188			867 €
		867 €		867 €

DM N°3				
Section d'investissement	Dépenses		Recettes	
Libellés	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Opération 150- Complexe Sportif	23-2313	50 000 €		
Autres immobilisations	21-2188	-16 000 €		
Subventions d'investissement			1388-	34 000 €
		34 000 €		34 000 €

Le total des mouvements de crédits s'équilibre, conformément à l'obligation d'équilibre réel des décisions modificatives.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable en M57
Vu le budget primitif de l'exercice 2025 ;
Vu la nécessité d'effectuer les ajustements présentés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver les **Décision Modificative n° 1 à 3** telle que présentées ci-dessus, pour un montant total de 34 867€ en dépenses et 34 867€ en recettes, permettant de maintenir l'équilibre du budget.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations comptables nécessaires à l'exécution des présentes décisions modificatives.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

➤ AMORTISSEMENT DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES DE LA MAISON D ASSISTANTE MATERNELLE - AUTORISATION D'UTILISATION DU COMPTE 1068 & DECISIONS MODIFICATIVES 1 - 2 - 3	<input type="radio"/> Pour : 12 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
---	---

3/ DELIBERATION:

➤ CLÔTURE DU BUDGET LOTISSEMENT

➤ Clôture du budget lotissement	<input type="radio"/> Reportée
---------------------------------	--------------------------------

4/ DELIBERATION N° D2025/ 00061:

➤ PROPOSITION ACHAT PARCELLE F0914

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite à la délibération D2025-00048 il est entré en contact avec le propriétaire de la parcelle F0914. Le bien est toujours en vente aujourd'hui au prix de 12000 euros.

Monsieur le Maire réexpose à l'assemblée l'idée du projet. L'acquisition de ce terrain d'une superficie de 927m² permettrait dans le futur de créer éventuellement des places de stationnement. Ce terrain étant situé en face du stade Rue Armand Barlet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal après vote à l'unanimité donne mandat à Mr Le Maire pour finaliser la vente et signer tous les documents afférents.

<p>➤ Proposition achat parcelle F0914</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Pour : 12 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
---	---

5/ DELIBERATION N° D2025/ 00062:

➤ PREVOYANCE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de revenir sur le dossier relatif à la prévoyance.

En effet après plusieurs simulations effectuées, il apparaît que le nouveau pourcentage appliqué entraîne une augmentation significative des cotisations pour les agents municipaux.

Lors de la précédente délibération, il avait été convenu une prise en charge par la collectivité d'un montant forfaitaire de 7 euros par agent.

Compte tenu de ces nouveaux éléments, Monsieur le Maire propose de revoir cette décision et de proposer une participation à hauteur de 15 euros par agent.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal approuve cette proposition et propose de verser une participation de 15 euros par agent.

<p>➤ Prévoyance</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Pour : 12 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
---------------------	---

6/ DELIBERATION N° D2025/ 00063:

➤ PROPOSITION AMENAGEMENT DE LA FONTAINE DE MORTAY

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une proposition reçue par les bénévoles qui restaurent les lavoirs de notre commune. Ceux-ci souhaiteraient réaliser l'implantation de plantes couvre-sols sur le site du lavoir du bas-Mortay.

Après présentation des éléments en notre possession (plan et devis), l'intérêt principal serait de créer un tapis de plantes qui empêcherait la mauvaise végétation de prendre place sur ce site et rendrait ainsi l'entretien plus facile et moins régulier.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition et donne mandat à Monsieur Le Maire pour signer le devis retenu.

<p>➤ Proposition aménagement de la fontaine de Mortay</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="radio"/> Pour : 12 <input type="radio"/> Contre : 0 <input type="radio"/> Abstention : 0
---	---

7/ DELIBERATION N° D2025 / 00064:

➤ PROJET PERISCOLAIRE – VALIDATION DES LOTS

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres de la commune s'est réunie dans le cadre du projet périscolaire.

Pour rappel, l'entreprise Citéal mandataire sur ce projet est en collaboration avec l'agence d'architecture BECK Clément, BURO 210 bureau d'étude technique fluides et Racine Cubic pour les travaux de pilotage en bâtiment.

Le marché porte 14 lots. 108 dossiers ont été retirés, 54 plis ont été remis dans les délais.

Monsieur le Maire donne lecture et projette le rapport d'analyse des offres.

Les critères de consultation portaient à 60% sur la valeur technique et 40% sur le prix des prestations.

Les offres reçues par lot sont les suivantes :

➤ Lot 1 Désamiantage - déplombage

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 1: Désamiantage						
WATT DESAMIANAGE	X	X	X		X	Le dossier est complet
MDESAMIANAGE	X	X	X		X	Il manque le Kbis, l'AE n'est pas signé
BESNI CONCEPT	X	X	X		X	Le dossier est complet

LOT N°01 DÉSAMIANAGE - DÉPLOMBAGE

ENTREPRISES	Estimation € H.T.	11 000,00€	Offre € H.T. à l'ouverture des plis	Offre € H.T. après vérification
	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
SAS WATT DESAMIANAGE <i>79300 Bressuire</i>	12 400,00€		12 400,00€	
MDESAMIANAGE <i>79350 Faye l'Abesse</i>	15 350,00€		15 350,00€	
BESNI CONCEPT <i>91100 Corbeil-Essonnes</i>	6 820,00€		6 820,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	11 523,33€		11 523,33€	

COMMENTAIRES :

SAS WATT DESAMIANAGE 12 400,00 € MDESAMIANAGE 15 350,00 €

Pas d'erreur de calcul ni de report.
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

BESNI CONCEPT 6 820,00 €

Pas d'erreur de calcul ni de report.
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : BESNI CONCEPT

Pour un montant de : 6 820,00€

➤ **Lot 2 : VRD aménagement extérieurs :**

Numéro de lots	Pièces Administratives				Recevabilité	Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite		
Lot 2 : VRD Aménagements Extérieurs						
STPM	X	X	X		X	Le dossier est complet
EIFFAGE	X	X	X		X	Il manque le RIB et l'AE n'est pas signé
BONNEAU ET FILS	X	X	X		X	Il manque le Kbis et l'AE n'est pas signé
COLAS	X	X	X		X	Le dossier est complet

LOT N°02 VRD - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

ENTREPRISES	Estimation € H.T.	72 700,00€	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
			Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
S.T.P.M.		54 678,89€			54 678,89€	
79500 Melle						
EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST		85 802,78€			85 802,78€	
33608 Pessac						
SAS BONNEAU & FILS		38 688,88€			38 688,88€	
79220 Sainte-Ouenne						
SAS COLAS		87 987,06€			87 987,06€	
79180 Chauray						
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises		66 789,40€			66 789,40€	

COMMENTAIRES :

S.T.P.M.	54 678,89€	EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST	85 802,78€
Pas d'erreur de calcul ni de report.		Pas d'erreur de calcul ni de report / AE Non signé	
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
SAS BONNEAU & FILS	38 688,88€	SAS COLAS	87 987,06€
Pas d'erreur de calcul ni de report / AE Non signé		Pas d'erreur de calcul ni de report.	
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **SAS BONNEAU & FILS**

Pour un montant de : 38 688,88€

➤ **Lot 3 : Fondations spéciales :**

Numéro de lots	Pièces Administratives				Recevabilité	Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite		
Lot 3 : Fondations spéciales						
NGE FONDATIONS	X	X	X		X	Tous les documents sont fournis
GRIMAUD FONDATIONS	X	X	X		X	Tous les documents sont fournis

LOT N°03 FONDATIONS SPÉCIALES

Estimation € H.T.	56 600,00€	Offre € H.T. à l'ouverture des plis	Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
N.GE FONDATIONS 86800 Saint Julien de l'Ars	73 200,00€		73 200,00€	
GRIMAUD FONDATIONS 49700 Ambillou-Château	53 000,00€		53 000,00€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	63 100,00€		63 100,00€	

COMMENTAIRES :

N.GE FONDATIONS

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

GRIMAUD FONDATIONS

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **GRIMAUD FONDATIONS**

Pour un montant de : **53 000,00€**

➤ **Lot 4 : Terrassements - gros œuvre :**

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 4 : Terrassement Gros Œuvre						
FRAFIL CONSTRUCTION	X	X	X		X	Tous les documents sont fournis
STPM	X	X	X		X	Le dossier est complet
MARY	X	X	X		X	Le dossier est complet
S.C.E.R.	X	X	X		X	Il manque URSAFF, Assurance et KBIS

LOT N°04 TERRASSEMENTS - GROS ŒUVRE

Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis			Offre € H.T. après vérification	
	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options	
ENTREPRISES					
SARL FRAFIL CONSTRUCTION 79200 Châtillon-sur-Thouet	181 000,00€		181 000,00€		
S.T.P.M. 79500 Melle	124 700,76€		124 700,76€		
ENTREPRISE MARY 79410 Echiré	135 424,24€		135 424,24€		
S.C.E.R. 79000 Niort	132 979,25€		132 979,25€		
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	143 526,06€		143 526,06€		

COMMENTAIRES :

SARL FRAFIL CONSTRUCTION

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

S.T.P.M.

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

124 700,76€

ENTREPRISE MARY

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

S.C.E.R.

Pas d'erreur de calcul ni de report.

La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.

132 979,25€

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **S.T.P.M.**

Pour un montant de : **124 700,76€**

➤ **Lot 5 : Charpente bois - ossature bois :**

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 5 : Charpente Bois - ossature Bois						
GAURIAU JEAN-MICHEL	X	X	X		X	Tous les documents sont fournis
MENUISERIE BODIN	X	X	X		X	DC1 à compléter sur les numéros de lot
LA CHARPENTE THOUARSAISE	X	X	X		X	Le dossier est complet
POUGNAND	X	X			X	Il manque l'attestation sur l'honneur
THINON CONSTRUCTION BOIS	X	X	X		X	Il manque KBIS, URSSAF et Assurances

LOT N°05 CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS

ENTREPRISES	Estimation € H.T.	88 600,00€	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
EURL GAURIAU 79240 L'Arsie	82 814,72€		82 814,72€		82 814,72€	
SARL MENUISERIE BODIN 79200 Parthenay	66 999,83€		66 999,83€		66 999,83€	
LA CHARPENTE THOUARSAISE 79100 Thouars	76 622,73€		76 622,73€		76 622,73€	
POUGNAND SCOP SA 79370 Celles-sur-Belle	91 165,84€		91 165,84€		91 165,84€	
SARL THINON 85490 Benet	90 580,70€		90 580,70€		90 580,70€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	81 636,76€				81 636,76€	

COMMENTAIRES :

EURL GAURIAU	82 814,72€	SARL MENUISERIE BODIN	66 999,83€
Pas d'erreur de calcul ni de report.		Pas d'erreur de calcul ni de report.	
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
LA CHARPENTE THOUARSAISE	76 622,73€	POUGNAND SCOP SA	91 165,84€
Pas d'erreur de calcul ni de report.		Pas d'erreur de calcul ni de report.	
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
SARL THINON	90 580,70€		
Pas d'erreur de calcul ni de report.			
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.			

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **LA CHARPENTE THOUARSAISE**
Pour un montant de : 76 622,73€

➤ **Lot 7 : Etanchéité - évacuation des eaux**

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 7 : Etanchéité - Evacuation des eaux						
CLOCARD	X	X	X		X	Manque KBIS, URSSAF
ETANCHEITE DU SUD OUEST	X	X			X	Manque KBIS, URSSAF, Assurances, déclaration sur l'honneur
EC2I	X	X	X		X	Le DC1 ne mentionne que le lot 7. Il manque le KBIS, l'URSSAF et l'attestation d'assurance

LOT N°07 ÉTANCHÉITÉ - ÉVACUATION DES EAUX

	Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
		Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
ENTREPRISES					
SARL CLOCARD		14 262,80€		14 262,80€	
79300 Bressuire					
ETANCHEITÉ DU SUD OUEST		19 062,78€		19 062,78€	
16600 Mornac					
EC2I		24 672,62€		24 672,62€	
79260 La Crèche					
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises		19 332,73€		19 332,73€	

COMMENTAIRES :

<u>SARL CLOCARD</u>	14 262,80€	<u>ETANCHEITÉ DU SUD OUEST</u>	19 062,78€
Pas d'erreur de calcul ni de report.		Pas d'erreur de calcul ni de report.	
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
<u>EC2I</u>	24 672,62€		
Pas d'erreur de calcul ni de report.			
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.			

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **SARL CLOCARD**
Pour un montant de : **14 262,80€**

➤ **Lot 8 : Métallerie serrurerie**

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 8 : Metallerie Serrurerie						
AKITEC	X	X				DC1 et DC2 partiellement rempli ou erroné. Aucun document administratif remis. Pas d'acte d'engagement. Candidature non recevable.
RAMIBAUD	X	X			X	Tous les documents sont fournis à l'exception de la déclaration sur l'honneur
STECO INDUSTRIE	X	X			X	Erreur sur le DUME concernant le numéro de lot. Il manque KBIS, URSSAF
GAURIAU JEAN-MICHEL	X	X	X		X	Tous les documents sont fournis

LOT N°08 METALLERIE SERRURERIE

Estimation € H.T.	40 000,00€	Offre € H.T. à l'ouverture des plis	Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
AKITEC <i>79000 Niort</i>			58 937,00€	
RAMBAUD METALLERIE <i>79300 Bressuire</i>	38 481,73€		38 491,73€	
STECO INDUSTRIES <i>86250 Charronx</i>	50 000,00€		50 000,00€	
EURL GAURIAU <i>79240 L'Absie</i>	34 248,60€		34 248,60€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	40 910,11€		45 419,33€	

COMMENTAIRES :

AKITEC Pas d'erreur de calcul ni de report.	58 937,00€	RAMBAUD METALLERIE Pas d'erreur de calcul ni de report.	38 491,73€
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable. L'entreprise n'a pas fourni d'acte d'engagement ni de mémoire technique.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
STECO INDUSTRIES Pas d'erreur de calcul ni de report.	50 000,00€	EURL GAURIAU Pas d'erreur de calcul ni de report.	34 248,60€
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **EURL GAURIAU**
Pour un montant de : **34 248,60€**

➤ **Lot 10 : Plafonds - cloisons sèches - isolation**

Numéro de lots	Pièces Administratives						
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	Observation	
Lot 10 : Plafonds Cloisons Sèches Isolation							
REVS'PLAFOND	X	X	X		X	Tous les documents sont fournis	
VERGNAUD	X	X	X		X	Il manque Assurances, URSSAF, KBIS	
BOSSARD	X	X	X		X	Le dossier est complet	
RIDORET MENUISERIE	X	X	X		X	Il manque URSSAF, KBIS, RIB, assurances, AE non signé	
CLOCHEARD DOLOR	X	X	X		X	Il manque URSSAF, KBIS, RIB et Assurance	

LOT N°10 PLAFONDS - CLOISONS SÈCHES - ISOLATION

Estimation € H.T.	53 500,00€	Offre € H.T. à l'ouverture des plis	Offre € H.T. après vérification	
ENTREPRISES	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
REVS'PLAFONDS <i>79180 Chauray</i>	73 561,58€		73 561,58€	
SAS VERGNAUD <i>79450 Saint Aubin le Cloud</i>	58 842,28€		58 842,28€	
BOSSARD SASU <i>79320 Moncontour sur Sèvre</i>	67 319,58€		67 319,58€	
RIDORET MENUISERIE <i>17041 La Rochelle Cedex 1</i>	67 808,12€		67 808,12€	
CLOCHEARD DOLOR SAS <i>79300 Bressuire</i>	67 765,38€		67 765,38€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	67 059,39€		67 059,39€	

LOT N°10 PLAFONDS - CLOISONS SÈCHES - ISOLATION

COMMENTAIRES :

<u>REVS'PLAFONDS</u>	73 561,59€	<u>SAS VERGNAUD</u>	58 842,28€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
<u>BOSSARD SASU</u>	67 319,58€	<u>RIDORET MENUISERIE</u>	67 808,12€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable. L'acte d'engagement n'a pas été signé.	
<u>CLOCHEARD DOLOR SAS</u>	67 765,38€		
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.			

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **SAS VERGNAUD**

Pour un montant de : 58 842,28€

➤ ***Lot 11 : Carrelage faïence***

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 11 : Carrelage Faïence						
C2PI	X	X			X	Manque : attestation Ursaff, déclaration sur l'honneur
FAUCHEREAU CARRELAGE	X	X	X		X	Manque : attestation Ursaff, assurance, KBIS
VERGNAUD	X	X	X		X	Il manque Assurances, URSSAF, KBIS
JF DRILLEAU	X	X	X		X	Il manque attestation URSSAF
BOSSARD	X	X	X		X	Le dossier est complet
BOUCHET FRERES	X	X	X		X	Le dossier est complet

LOT N°11 CARRELAGE FAÏENCE

	Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
		Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
ENTREPRISES					
SARL C2PI 79200 Parthenay	12 510,29€			12 510,29€	
SARL FAUCHEREAU CARRELAGES 79300 Bressuire	10 764,09€			10 764,09€	
SAS VERGNAUD 79450 Saint Aubin le Cloud	10 385,65€			10 385,65€	
SARL JF DRILLEAU 79320 Chanteloup	11 486,98€			11 486,98€	
BOSSARD SASU 79320 Moncoulant sur Sèvre	12 468,58€			12 468,58€	
BOUCHET FRERES 86580 Blard	16 299,64€			16 299,64€	
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	12 319,21€			12 319,21€	

COMMENTAIRES :

<u>SARL C2PI</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	12 510,29€	<u>SARL FAUCHEREAU CARRELAGES</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	10 764,09€
<u>SAS VERGNAUD</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	10 385,65€	<u>SARL JE DRILLEAU</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	11 486,98€
<u>BOSSARD SASU</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	12 468,58€	<u>BOUCHET FRERES</u> Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	16 299,64€

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **SAS VERGNAUD**
Pour un montant de : **10 385,65€**

➤ **Lot 12 : Peinture revêtements de sols**

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 12 : Peintures Revêtements de sols						
MERLET DECO	X	X	X		X	Manque RIB, attestation d'assurance, Kbis, URSSAF
BUTET Tony	X	X			X	Manque RIB, Kbis, URSSAF
Pierre GIRARD	X	X	X		X	Manque, attestation d'assurance, Kbis, URSSAF
Les Peintures Parisiennes	X	X			X	Manque la déclaration sur l'honneur
ARMONIE DECO	X	X	X		X	Le dossier est complet
DAUNAY RIMBAULT	X	X	X		X	Le dossier est complet
BOUCHET FRERES	X	X	X		X	Le dossier est complet
SOLS ET PEINTURES	X	X	X		X	Le dossier est complet
BELLERAUD FONTENEAU	X	X	X		X	Il manque URSAFF et KBIS

LOT N°12 PEINTURES - REVÊTEMENTS DE SOLS

ENTREPRISES	Estimation € H.T.	31 800,00€	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
		Offre de base	Variantes/Options		Offre de base	Variantes/Options
MERLET DECO 79140 Cerizay	28 000,00€			28 000,00€		
BUTET TONY 79200 Pompalrie	30 195,75€			30 195,75€		
SAS PIERRE GIRARD 86600 Coulombiers	24 970,64€			24 970,64€		
LES PEINTURES PARISIENNES SASU 92400 Courbevoie	37 671,15€			37 671,15€		
ARMONIE DECO 79000 Niort	15 080,13€			29 371,91€		
DAUNAY RIMBAULT 79000 Niort	34 436,97€			34 436,97€		
BOUCHET FRERES 86580 Blard	30 345,76€			30 345,76€		
SOLS ET PEINTURES SAS 17700 Surgères	44 578,70€			44 578,70€		
SARL BELLERAUD FONTENEAU 17230 Marans	33 250,93€			32 912,71€		
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	30 947,78€			32 498,18€		

COMMENTAIRES :

MERLET DECO	28 000,00€	BUTET TONY	30 195,75€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. L'acte d'engagement n'a pas été signé. Les fiches techniques fournies pour les peintures ne sont pas conformes au CCTP (valeurs carbone supérieures à l'étude ACV).		Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. Les fiches techniques fournies pour les peintures ne sont pas conformes au CCTP (valeurs carbone supérieures à l'étude ACV).	
SAS PIERRE GIRARD	24 970,64€	LES PEINTURES PARISIENNES SASU	37 671,15€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. Les fiches techniques fournies pour les peintures ne sont pas conformes au CCTP (valeurs carbone supérieures à l'étude ACV).		Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. Offre techniquement recevable.	
ARMONIE DECO	29 371,91€	DAUNAY RIMBAULT	34 436,97€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. Offre techniquement recevable. Erreur sur le montant HT de l'AE et le DPGF, mais pas sur le TTC.		Erreurs de calcul sur 2 lignes. La DPGF a quand même été respectée. Offre techniquement recevable.	
BOUCHET FRERES	30 345,76€	SOIS ET PEINTURES SAS	44 578,70€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. Les fiches techniques fournies pour les peintures ne sont pas conformes au CCTP (valeurs carbone supérieures à l'étude ACV).		Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. L'acte d'engagement n'a pas été signé. Les fiches techniques fournies pour les peintures ne sont pas conformes au CCTP (valeurs carbone supérieures à l'étude ACV).	
SARL BELLERAUD FONTENEAU	32 912,71€		
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée. Les fiches techniques fournies pour les peintures ne sont pas conformes au CCTP (valeurs carbone supérieures à l'étude ACV).			

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : ARMONIE DECO
Pour un montant de : 29 371,91€

➤ Lot 13 : Plomberie sanitaire chauffage ventilation

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 13 : Plomberie Sanitaire Chauffage Ventilation						
GA TEC' (GUYONNAUD-AUDEBRAND	X	X	X		X	Le dossier est complet
SEGUIN	X	X	X		X	Il manque URSSAF, assurances et Kbis
SAINT ELOI FOUGERE	X	X			X	Il manque la déclaration sur l'honneur
CIGEC	X	X	X		X	Il manque l'attestation URSSAF

LOT N°13 PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION

	Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis		Offre € H.T. après vérification	
		Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
ENTREPRISES					
SARL GATEC	79 990,66€			79 990,86€	
79200 Parthenay					
CIGEC	93 484,37€			93 484,37€	
79200 Châtillon sur Thouet					
SARL SAINT-ELOI FOUGÈRE	109 920,30€			109 920,30€	
86360 Montlouis					
EURL CHRISTIAN SEGUIN	84 700,00€			84 700,00€	
79410 Echiré					
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	92 023,83€			92 023,88€	

COMMENTAIRES :

SARL GATEC	79 990,86€	CIGEC	93 484,37€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	
SARL SAINT-ELOI FOUGÈRE	109 920,30€	EURL CHRISTIAN SEGUIN	84 700,00€
Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.		Pas d'erreur de calcul ni de report. La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.	

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : GATEC
Pour un montant de : 79 990,86€



➤ **Lot 14 : Electricité**

Numéro de lots	Pièces Administratives					Observation
	DC1	DC2	Déclaration sur l'honneur	Attestation de visite	Recevabilité	
Lot 14 : Electricité						
FRADIN BRETON	X	X	X		X	Tous les documents sont fournis
EEAC	X	X	X		X	Il manque le Kbis
LUMELEC	X	X	X		X	Il manque le Kbis, l'URSAFF
GA TEC' (GUYONNAUD-AUDEBRAND	X	X	X		X	Le dossier est complet
CIGEC	X	X	X		X	Il manque l'attestation URSSAF

LOT N°14 ELECTRICITÉ

ENTREPRISES	Estimation € H.T.	Offre € H.T. à l'ouverture des plis	Offre € H.T. après vérification	
	Offre de base	Variantes/Options	Offre de base	Variantes/Options
FRADIN BRETON	59 450,00€		59 450,00€	
<i>79300 Bressuire</i>				
SARL E.E.A.C.	52 192,69€		52 192,69€	
<i>79370 Celles sur Belle</i>				
SAS LUMELEC	55 358,00€		55 358,00€	
<i>86320 Mazerolles</i>				
SARL GATEC	46 897,73€		46 897,73€	
<i>79200 Parthenay</i>				
CIGEC	58 020,40€		58 020,40€	
<i>79200 Châtillon sur Thouet</i>				
Moyenne des offres de l'ensemble des entreprises	54 383,76€		54 383,76€	

COMMENTAIRES :

FRADIN BRETON	59 450,00€	SARL E.E.A.C.	52 192,69€
Pas d'erreur de calcul ni de report.			
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.			
SAS LUMELEC	55 358,00€	SARL GATEC	46 897,73€
Pas d'erreur de calcul ni de report.			
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.			
CIGEC	58 020,40€		
Pas d'erreur de calcul ni de report.			
La DPGF a été respectée, offre techniquement recevable.			

Au regard de la pondération des critères, il est proposé de retenir l'entreprise : **GATEC**
Pour un montant de : **46 897,73 €**

Les lots 6 et 9 restent en attente d'informations complémentaires.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 11 voix pour et une abstention donne mandat à Monsieur Le Maire pour signer tout document administratif et valide les lots suivants :

LOT N°01 DÉSAMIANTE - DÉPLOMBAGE	BESNI CONCEPT
LOT N°02 VRD - AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS	SAS BONNEAU & FILS
LOT N°03 FONDATIONS SPÉCIALES	GRIMAUD FONDATIONS
LOT N°04 TERRASSEMENTS - GROS ŒUVRE	S.T.P.M.
LOT N°05 CHARPENTE BOIS - OSSATURE BOIS	LA CHARPENTE THOUARSAISE
LOT N°07 ÉTANCHÉITÉ - ÉVACUATION DES EAUX	SARL CLOCHARD
LOT N°08 MÉTALLERIE SERRURERIE	EURL GAURIAU
LOT N°10 PLAFONDS - CLOISONS SÈCHES - ISOLATION	SAS VERGNAUD
LOT N°11 CARRELAGE FAÏENCE	SAS VERGNAUD
LOT N°12 PEINTURES - REVÊTEMENTS DE SOLS	ARMONIE DECO
LOT N°13 PLOMBERIE - SANITAIRE - CHAUFFAGE - VENTILATION	GATEC
LOT N°14 ELECTRICITÉ	GATEC

➤ PROJET PERISCOLAIRE - VALIDATION DES LOTS	<ul style="list-style-type: none"> ○ Pour : 11 ○ Contre : 0 ○ Abstention : 1
---	---

INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

Informations et questions diverses :

Circino :

Le jeu Circino le chasseur de trésors destination Deux-Sèvres où notre commune est mise en valeur a été présenté le 4 Novembre dernier aux élèves de CM puis au public à la salle des fêtes du Chaillot. Les élèves ont pu découvrir ce jeu de plateau durant quelques heures et les retours reçus se sont révélés positifs.

Le jeu est actuellement en vente dans les offices de tourisme de Niort et Parthenay.

Château d'eau Chambron : diagnostic

Pour que la vente puisse se réaliser divers diagnostics techniques obligatoires sont à réaliser. Ceux-ci seront réalisés aux frais de l'acquéreur préalablement avant la signature de l'acte authentique.

Diagnostic énergétique du Chaillot :

Le SIEDS propose un accompagnement des communes adhérentes pour réaliser un audit énergétique et un diagnostic des bâtiments publics.

Dans ce cadre, nous avons demandé la réalisation d'un audit pour la salle des fêtes du Chaillot. Celui-ci a été réalisé au cours de l'été 2025. Toutefois, des anomalies ont été relevées par la commission bâtiment dans le rapport. Nous avons repris contact avec le service du SIEDS et nous sommes à ce jour dans l'attente de la reprise de notre dossier.

Parution du livre Ardin :

Le 25 Octobre dernier, Michel Paradinas et Jean Rouziès ont dédicacé à la Salle du Chaillot leur dernier ouvrage intitulé Ardin publié chez Geste éditions. Ce livre met en valeur de nombreux aspects de la commune. La Municipalité d'Ardin et l'Association Culturelle de l'Autize ont soutenu ce projet. Des exemplaires de ce livre sont disponibles à la vente, les personnes intéressées peuvent se rapprocher de l'Association Culturelle de l'Autize.

Remerciements MAM je m'amuse :

L'association remercie le Conseil Municipal d'Ardin pour la subvention allouée.

Evolution complexe sportif :

Le complexe avance très bien. Les rouleaux de revêtement synthétique seront posés prochainement ainsi que les modules de skate. Le tracé du terrain de basket sera terminé qu'au printemps. Inauguration prévue courant décembre 2025.

Sous-Préfecture :

Mr Le Maire et ses adjoints ont rencontré cette semaine Mme KULIS la nouvelle sous-préfète de l'arrondissement de Parthenay.

Tiers-lieu

Mme Guesne informe les membres que l'association est créée.

Voirie

Mr Briffaud demande si on peut envisager de rendre de nouveau praticable le chemin qui mène à la chaussée de Bloué.

Cantine

Mr Collon fait part des soucis rencontrés entre le personnel communal et les enfants sur le temps méridien.

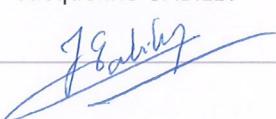
Est-ce que le personnel ne devrait pas réaliser une formation ?

Réflexion à avoir par la commission scolaire. Mme Haye informe les membres que depuis la rentrée des réunions sont régulièrement menées et des actions sont mises en place.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30

Le secrétaire de séance,

Jacqueline GABILLY



Le Maire,

Jean-Pierre RIMBEAU

